

Délibération d'intention d'aliéner n° 10072.02 reçue le 29/09/2015. Demande d'estimation à la Direction Départementale des Finances Publiques pour exercice éventuel du droit de préemption : Délibération

Délibération d'intention d'aliéner n° 201074.10 reçue le 20/09/2015. Délibération

Bourse au permis de conduire demande de Melle BON--RAFFENNE reçue le 01/10/2015. Décision

Le Conseil Municipal a décidé de reporté sa décision lors du vote du Budget Primitif 2016.

Bourse au permis de conduire demande de M. VALQUENART Tom reçue le 20/10/2015. Décision.

Le Conseil Municipal a décidé de reporté sa décision lors du vote du Budget Primitif 2016.

Bulletin Municipal, date de remise des articles à Mme GAUCHET

Mme GAUCHET, en charge de l'édition du bulletin municipal 2015, propose aux rapporteurs des commissions municipales de fixer la date de remise des articles au 30/11/2015.

Compte rendu de la réunion A.M.J. + C.A.U.E. le 30 septembre 2015 à Bréry

Sujet reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal

Rencontre avec le Secrétaire Général à la Préfecture le 07/10/2015 pour débattre de la SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale)

M. le Maire rend compte de son entretien avec le secrétaire général de la Préfecture qui a eu lieu le mercredi 7 octobre. Le secrétaire général voulait connaître la position de la Commune de Domblans sur l'évolution de la CCCHS. M. le Maire de Voiteur avait également été reçu en Préfecture quelques jours auparavant pour le même sujet.

M. le Maire indique ses ressentiments personnels :

- ne souhaite pas aller à la Communauté d'agglomération ECLA
- est contre l'éclatement de la CCCHS qui a beaucoup de compétences et pas d'endettement
- est favorable pour rejoindre la communauté de communes du Comté de Grimont car elle est du même canton et regroupe des compétences identiques à celles de la CCCHS

- il a évoqué l'état relationnel avec la Commune de Voiteur

- il a fait part de son mécontentement de l'article 42 de la loi NOTRe modifiant le régime des indemnités des présidents et vice-présidents des syndicats intercommunaux et mixtes, en restreignant la possibilité de verser ces indemnités aux seuls syndicats de communes et mixtes fermés « dont le périmètre est supérieur à celui d'un EPCI à fiscalité propre » ([article L5211-12 du CGCT](#)). Outre l'imprécision du critère du « périmètre supérieur à celui d'un EPCI à fiscalité propre », la loi NOTRe n'a pas fixé la date d'entrée en vigueur de cette disposition, ce qui a souvent été interprété par certaines préfectures et/ou services du Trésor Public comme une suppression immédiate des indemnités des présidents et vice-présidents des syndicats dont le périmètre n'est pas « supérieur à celui d'un EPCI à fiscalité propre » dès le 9 août 2015 (lendemain de la publication de la loi au JO).

Compte tenu de ces éléments, il a fait part de son intention de démissionner de la présidence du SIARD malgré les gros dossiers actuellement engagés.

Suite à de nombreuses interventions sur ce sujet Mme Lebranchu, Ministre de la décentralisation et de la fonction publique, a adressé aux préfets le courrier indiquant qu'au vu de « l'incohérence involontaire quant à la date d'effet » de la mesure, le Gouvernement proposera prochainement au Parlement une correction législative de report d'application au 1^{er} janvier 2017. Il est implicite dans ce même courrier que les Préfets sont invités à attendre que le Parlement se prononce sur la modification du régime des indemnités des élus concernés.

M. le Maire termine son exposé en précisant que si le Conseil Municipal n'est pas en cohérence avec ses arguments il organisera un référendum.

Réunion du COPIL (Comité de Pilotage) de la CCCHS le 08/10/2015 avec le programmiste pour la construction éventuelle Salle Omnisports

M. le Maire énonce les membres du COPIL en charge de la salle omnisport : le Président de la CCCHS, le vice-président de la CCCHS en charge des équipements sportifs, la vice-présidente de la CCCHS en charge de la vie culturelle et associative, le vice-président de la CCCHS en charge de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, des sites et des paysages, le Maire

de Domblans, le Maire de Voiteur, la Présidente de l'Associative sportive « Gym volontaire de Voiteur », le Président de l'USCS, le président de l'Association culturelle « Jazz Jura Haute Seille ».

Au cours de la réunion, le programmiste a présenté sa façon de travailler avec des chantiers qu'il a réalisés comme points de références. Il serait partant sur du modulaire pour le projet de salle omnisport. Une journée le 28 octobre est prévue pour voir ses réalisations :

- visite des structures organisée par le cabinet A2C sport à Toissia
- 14h00 visite de la salle omnisport de Cousance
- 15h30 rendez – vous entre M. FRACHON et A2C sport
- 17h00 rendez – vous entre M.QUICLET et A2C sport
- 18h30 Réunion au Dojo à la CCCHS avec les différents acteurs sportifs et culturels

Inauguration du pôle de services de Crançot le 10/10/2015

Sujet reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal

Compte rendu de la Commission Développement Touristique de la CCCHS le 14/10/2015

M. le Maire indique qu'il a participé à la commission développement touristique en remplacement de M. Jean NOZIERE, absent. Le point principal concernait l'aire de dépotage des camping-cars. La commission, à l'unanimité, a retenu le site ODO sur lequel il convient de reprendre les travaux déjà réalisés pour mise aux normes.

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, suite à la réunion du 12/10/2015. Lettre du Préfet du Jura

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la lettre du Préfet du Jura, envoyée en recommandée avec A.R., relative au projet de schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) présenté à la CDCI (commission départementale de la coopération intercommunale) le 12/10/2015.

Ce projet comporte les évolutions suivantes :

- des fusions d'EPCI à fiscalité propre avec extension éventuelle de leurs périmètres
- des modifications de périmètres des EPCI à fiscalité propre
- par anticipation du transfert des compétences eau et assainissement prévu par la loi NOTRe à l'horizon 2020, la dissolution des syndicats intégralement inclus dans les périmètres de certains EPCI
- la dissolution des syndicats inactifs

La Conseil Municipal doit se prononcer dans les 2 mois suivant la réception de ce courrier (reçu le 13/10/2015). Compte tenu des éléments que M. le Maire a exprimés au secrétaire général de la Préfecture, M. le Maire suggère à l'assemblée de prendre une délibération contre ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale et par conséquent contre l'éclatement de la CCCHS : **délibération.**

M. le Maire propose également au Conseil Municipal d'adresser un courrier au Président de l'AMJ pour défendre les intérêts de la Commune au sein de la CCCHS et exprimer son désaccord contre le projet d'éclatement de la CCCHS. Le Conseil Municipal donne son accord.

Compte rendu Conseil Communautaire du 19/10/2015 à Voiteur (Mme MARTELIN-MM. CHALANDARD-DUTRUEL-FRACHON)

Mme MARTELIN donne lecture, dans son intégralité, du compte rendu établi par la CCCHS portant essentiellement sur le projet de schéma de l'intercommunalité proposé par le Préfet du Jura.

Avis de la sous-commission accessibilité handicapés le 20/10/2015 à la DDT du Jura à LONS- Résultat

M. le Maire a été convoqué par la sous-commission accessibilité handicapés qui a étudié le dossier de demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) transmis par la Commune de Domblans. La commission a émis un avis favorable au programme des actions et des travaux étalés sur une période de 3 ans pour un coût estimé à 30 000 €.

En 2016, des travaux seront engagés au Groupe scolaire pour un montant d'environ 12 000 € (création d'un sanitaire accessible aux personnes handicapées, amélioration de l'accessibilité des escaliers aux personnes mal et non voyantes, amélioration du repérage, des contrastes et de la signalétique).

Une dérogation a été demandée au Préfet pour le bâtiment de l'église. Sa mise en accessibilité pose des problèmes techniques par rapport à la configuration des lieux (problème de dénivelé).

Un membre de la commission, lui-même concerné par le déplacement à mobilité réduite, a reconnu que la Commune de Domblans avait déjà réalisé de gros travaux en matière d'accessibilité des bâtiments. M. le Maire a ajouté que la commune avait également procédé à l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie.

Jeudi 22/10/2015 : signature vente RFF (cour de la gare marchandises) chez le Notaire à LONS

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il s'est rendu à la Trésorerie Générale à Lons-le-Saunier pour procéder à la signature de l'acte de vente de la cour de la gare marchandises avec la SNCF, Maître JOUFFROY, Notaire à Champagnole, et les services fiscaux.

A compter de la date de la signature de l'acte, M. le Maire indique que la Commune dispose d'un délai de 6 mois pour mettre en place une clôture. Il reste à définir si ces travaux seront confiés aux employés communaux, à l'équipe des emplois verts ou au C.A.T. à Lons-le-Saunier. Il faudra également vérifier l'état de la charpente.

Inauguration de la Nouvelle Caserne de Pompiers de LA MARRE le 24/10/2015

Sujet reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal

Cérémonie du 11 Novembre changement d'horaires en accord avec la Musique et les Pompiers (10 ½)

M. le Maire confirme que la cérémonie du 11 novembre se déroulera à 10h30 devant le monument aux morts.

M. COURTOUT rappelle qu'il convient de renouveler les membres de la commission fêtes et cérémonies. MM. Hedin, Campy, Rizzi et Chalandard sont volontaires.

Coût définitif des trottoirs du RD 120 réalisés par l'entreprise EIFFAGE

M. COURTOUT fait le point sur le coût des trottoirs réalisés par l'entreprise EIFFAGE.

Le montant de la facture, avant discussion, était de 42 390 € TTC, soit un surcoût de 5 304 € TTC par rapport au devis initial. (- devis établi : 37 086 € TTC - montant budgété : 38 500 € TTC)

M. COURTOUT fait état des travaux supplémentaires réalisés (création de 2 puits perdus, 2 tampons fonte, mise en place de bordures « quai bus », pose de tuyaux PVC, dépose et pose de bordures). Par contre, des économies ont été réalisées sur les quantités de matériaux non utilisées, ce qui représente un rabais de 3 093,60 € TTC.

En conséquence, le coût définitif de la facture s'établit à 39 296,40 € TTC, soit un dépassement de 796,40 € TTC par rapport à la somme inscrite au B.P.

Signalisation horizontale, point sur les travaux

M. COURTOUT indique que la signalisation horizontale a été effectuée par l'entreprise MARKOSOL pour un montant de 2 511,29 € TTC.

Quelques peintures supplémentaires ont été réalisées (les places de stationnement et passage piétons rue des Champs de la Mare, l'axe de la voirie dans la traversée de Blandans). D'autres peintures ont été supprimées (l'axe sur la RD 120 entre les panneaux d'agglomération).

Signalisation verticale – commande de panneaux chez FRANCHE-COMTE SIGNAUX

M. COURTOUT indique que la signalisation verticale a été achetée auprès d'un nouveau fournisseur (moins cher que les SIGNAUX GIROD) pour un montant de 1 937,46 € TTC (prévision budgétaire de 2 200 €).

Une commande de panneaux manquants et supplémentaires a également été nécessaire pour un montant de 745 € TTC. Il s'agit de panneaux règlementant la vitesse de la RD57 devant le stade à 30 km/h + achat de panneaux de début et fin d'agglomération.

Le poste de signalisation verticale fait donc état d'un dépassement de 483 € TTC.

Liste des Entreprises ayant répondu pour la nouvelle signalétique de la Commune

M. COURTOUT fait le point sur les entreprises qui ont répondu pour la mise en place de la signalétique :

- Entreprise TESSIER - PHV Holding - La Distillerie Jurassienne - Ambulances PROST

Il convient d'attendre encore d'autres réponses.

Lettre envoyée à l'OPH

M. COURTOUT porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier qu'il a, de nouveau, adressé à l'OPH pour la mise en conformité du muret le long de la rue de Bréry. Il a insisté sur le fait que la hauteur actuelle du muret engendre un grave problème de sécurité car des enfants franchissent ce muret avec des trottinettes et des vélos et débouchent directement sur la voirie devant les véhicules circulant rue de Bréry.

Points sur les accidents des employés communaux (Jean-Christophe et Gérald) survenus les 12 et 14 octobre 2015

M. COURTOUT rend compte des accidents de travail survenus pour 2 agents techniques :

- M. Jean-Christophe Vuidepot : arrêt de travail de 2 semaines avec prolongation d'une semaine : coupure au-dessus de la main en remontant la lame de la tondeuse qu'il venait d'affûter. En resserrant les boulons sa main a ripé sur la lame. Il a été transporté chez le Docteur RANDOT qui a fait 8 points de suture.

- M. Gérald RAGOT : arrêt de travail d'une semaine. L'agent s'est fait renversé par une voiture, qui venait de Frontenay, à l'occasion de travaux sur la voirie. Il a été transporté chez le Docteur RANDOT pour un premier bilan : douleurs au genou et dans le bas du dos. Il a passé des radiographies qui n'ont pas décelé de fractures et a pu reprendre le travail lundi 26 octobre. Toutefois, quelques douleurs subsistent encore au niveau du côté, ce qui a conduit le médecin à le considérer encore en surveillance durant 3 semaines. Il a eu beaucoup de chance car le choc a été assez fort selon un témoin.

Demande de devis pour réfection des rideaux roulants Salle des Fêtes (Maison BONIN FOUCHERANS)

M. CAMPY rappelle aux membres du Conseil Municipal que le remplacement de 2 stores enrouleurs était inscrit au budget. Il a relancé à plusieurs reprises la maison BONIN à Foucherans pour obtenir un devis qui s'établit à 726 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord pour passer commande.

Achat de jeux de cour pour l'école

M. CAMPY indique qu'il va passer commande de jeux de cour pour l'école (trottinettes) pour un montant de 708 €. Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour cet achat.

Demande de subvention au titre des Activités Nautiques auprès du Conseil Départemental 39

La Commission Permanente du Conseil Départemental 39 doit examiner le lundi 19 octobre la demande de subvention de 195 € au titre des activités nautiques.

Demande Foyer Rural de Domblans, lettre de Mme Annick GUILLAUME : délibération

Coopérative Scolaire, demande de gratuité pour la Salle des Fêtes : délibération

Compte rendu et résultat de « l'Opération Brioches »

M. CHALANDARD fait le point sur l'opération brioches 2015 qui s'est déroulée à Domblans :

- 274 brioches ont été vendues pour un montant de 1 400 € (pour 254 brioches et un montant de 1 306 € en 2014).

M. CHALANDARD remercie les membres du Conseil Municipal et tous les bénévoles qui ont participé à cette opération. Pour 2016, il convient de revoir le découpage des tournées car il semblerait que des brioches étaient manquantes dans certains secteurs.

Point sur le repas des + de 70 ans

M. CHALANDARD communique au Conseil Municipal le menu choisi auprès du traiteur PERNIN pour le repas des personnes âgées de 70 ans et +. 83 personnes se sont inscrites dont la doyenne de Domblans qui fêtera ses 100 ans cette année.

Zéro Pesticides : Délibération

CTEAC – Plantation d'un arbre – choix d'une date avec les écoles

M. CHALANDARD indique que la date retenue, en concertation avec la directrice de l'école de Domblans, pour la plantation d'un arbre est le vendredi 13 novembre à 15h50. Le choix de l'essence choisie est un noyer qui sera planté au verger. Une réponse de confirmation de la date est en attente de M. Thierry COMBE du Colombier des Arts.

Association « La Cabane des Copains Jurassiens » - Proposition de participation au Téléthon : délibération

Ouverture des plis – Schéma Directeur de l'Eau Potable – C.A.O. du 20/10/2015 avec le SIDEK en Mairie

M. DUTRUEL rend compte de l'ouverture des plis pour le Schéma Directeur d'Eau Potable qui s'est tenue le 20/10/2015 selon les 3 critères de jugement :

- valeur technique 50 %
- prix de la prestation 40 %
- délai 10 %

Bureau d'étude	Montant HT	Délais
VALDEO (Besancon)	36 990,00	Phase 1 2 mois Phase 2 2,75 mois Phase 3 et 4 1,25 mois
BEREST (Besancon)	15 134,00	Phase 1 1 mois 1/2 Phase 2 2,5 mois Phase 3 et 4 1 mois
I.R.H. (Dole)	15 990,00	Phase 1 2 mois Phase 2 1 mois Phase 3 et 4 1 mois

Dans l'immédiat, il convient d'attendre le rapport de dépouillement établi par le SIDEK.

Courrier AGENCE DE L'EAU suite au contrôle SOCOTEC concernant la redevance pour prélèvement

Par courrier en date du 15/10/2015, l'Agence de l'Eau a notifié les résultats de contrôle des éléments déclarés au titre de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau portant sur les années 2012, 2013 et 2014. C'est le bureau SOCOTEC qui a été mandaté par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour effectuer ce contrôle.

Après vérification de tous les documents nécessaires à la vérification (cahiers de relevé du compteur de la station de pompage, RPQS, factures d'eau, plans des réseaux...), il apparaît que toutes les déclarations effectuées par la Commune sont conformes. Par conséquent, l'Agence de l'Eau est redevable envers la Commune de la somme de 1448 €.

Point sur les travaux de mise en place d'une bande de protection contre panne (alu laqué) à la Salle des Fêtes (ent. DUCROT)

M. DUTRUEL indique que pour les travaux à réaliser à la salle des fêtes il s'est rendu à 5 reprises chez l'artisan qui lui a assuré qu'il avait les matériaux et qu'il interviendrait rapidement. A ce jour, rien n'a été fait.

M. le Maire suggère d'adresser un courrier en recommandé avec A.R. à l'entreprise en lui indiquant que s'il n'est pas intervenu sous huitaine, la Commune changera de fournisseur.

Point sur la fin des travaux d'installation des alarmes à l'Atelier Communal

M. DUTRUEL explique que le barillet qui avait été demandé ne convient pas à l'installateur de l'alarme, qui en a commandé un nouveau. Il devrait intervenir le mardi matin 3 novembre. M. CAMPY est surpris car ce barillet avait été commandé à la demande expresse de l'installateur. M. le Maire n'est pas d'accord sur le changement de barillet car cela nécessitera une seconde clé alors que, dès le départ, il avait bien été stipulé qu'il n'y aurait qu'une seule clé.

QUESTIONS DIVERSES :

- Demande de subvention du Comité Départemental du Jura de la Ligue Nationale contre le Cancer : **délibération**
- Demande de subvention exceptionnelle pour un stage obligatoire de remise à niveau d'un diplôme d'entraîneur de football : **délibération**
- Demande de gratuité de la Salle des Fêtes par le RAMI pour l'organisation d'une bourse de puériculture : **délibération**

Les prochains Conseils Municipaux sont fixés les :

- mardi 17 novembre 2015 à 20 heures

- mardi 8 décembre 2015 à 20 heures

La séance est levée à 23h15.